

CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE 106/59
MODÈLE B

**Prévu par l'article 4 de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-israélienne
sur le service militaire du 30 juin 1959**

Le Préfet du Gard certifie que le nommé

.....
(NOM en majuscules et Prénoms en minuscules)

Né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

Fils de né à
(NOM du père en majuscules (commune et pays de naissance du père)
et prénoms en minuscules)

Fils de née à
(NOM de jeune fille de la mère en majuscules (commune et pays de naissance de la mère)
et prénoms en minuscules)

Ayant déclaré avoir, dans l'année de ses dix-huit ans, sa résidence permanente à :

.....
.....
(adresse, code postal et ville)

est tenu d'effectuer ses obligations militaires en France, conformément à l'article 2 de la convention franco-israélienne sur le service militaire du 30 juin 1959.

Il a été inscrit sur les listes de recrutement en vue de son appel ultérieur sous les drapeaux.

Nîmes, le

Le Préfet,